



Publié sur *Indicateurs ONB* (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>)

URL source: <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/surfaces-forestieres-protégees-en-metropole>

Surfaces forestières protégées en métropole

Proportion de la superficie forestière du territoire métropolitain classée en aires protégées (protections fortes : cœurs des parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques dirigées et intégrales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope)

Fiche mise à jour le
12/05/2017

En bref

Code indicateur

SNB-TMF-15-SFP1

Jeu(x) d'indicateurs

Biodiversité & forêt

Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)

B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif(s) concerné(s) principalement

B4 - Préserver les espèces et leur diversité

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

B6 - Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Habitat(s) concerné(s)

Forestier

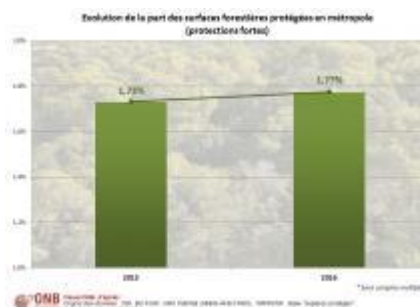
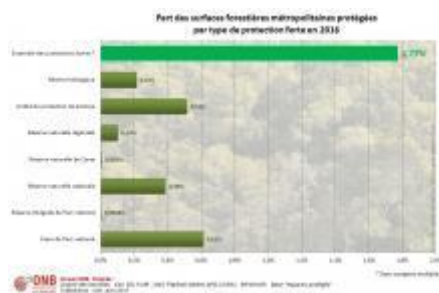
Couverture géographique

Métropole

Présentation et interprétation de l'indicateur

Valeur par période

1,77 % en 2016



Données sources

Surfaces forestières sous protection forte

La proportion de forêts située en aires protégées donne un premier aperçu de la réponse apportée face aux enjeux de l'érosion de la biodiversité. L'analyse par grande catégorie et par type d'aires protégées permet d'affiner l'interprétation.

La part des forêts sous protection forte a légèrement augmenté entre 2015 et 2016, pour atteindre désormais 1,77 %. Les forêts semblent davantage représentées dans les aires protégées métropolitaines : 1,77 % de la surface forestière métropolitaine est protégée contre 1,35 % pour l'ensemble du territoire métropolitain tous écosystèmes confondus.

Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Définition

L'indicateur couvre l'ensemble des forêts métropolitaines. Il fournit la proportion de la forêt bénéficiant d'une protection forte selon la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP). Cela correspond aux périmètres suivants : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques, sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB). Cet indicateur ne concerne donc pas l'ensemble des différents types d'aires protégées.

Valeur(s) cible(s)

oui

Valeur(s) cible(s) renseignement

Cible réglementaire (loi Grenelle 2) générale : 2 % du territoire métropolitain en 2019. Pas de cible spécifique aux écosystèmes forestiers.

Type de variable

Continuous Quantitative

Unité de mesure

% (ratio Nombre d'hectares / Nombre d'hectares)

Relations avec le(s) objectif(s) renseigné(s)

Les aires protégées font partie intégrante de l'infrastructure écologique que la SNB a décidé de construire en France. A l'intérieur de certaines aires protégées, des actions de gestion peuvent être mises en œuvre pour préserver et restaurer les écosystèmes (principalement : réserves biologiques dirigées, APB, certaines réserves naturelles). D'autres sont laissées en

libre évolution, sans intervention humaine (principalement : réserves biologiques intégrales, réserves naturelles intégrales).

Continuité du jeu national SNB

Nouveau

Possibilité de rétro-calcul

oui

Pas de temps de disponibilité des valeurs

Annuel

Pas de temps de restitution

Annuel

Coût de mobilisation

+

Niveau d'appropriation

Novice

Echelle(s) territoriale(s) de restitution

Métropole

Grain(s) de précision d'échelle

Métropole

Production de l'indicateur

Producteur

IGN

Origine et description des données sources

Les données sont issues des bases "espaces protégés" gérées par le MNHN, des bases de données géographiques (contours des sites) provenant des DREAL, de l'Office national des forêts (ONF) et des Réserves naturelles de France (RNF). Seuls sont inclus le cœur des parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves biologiques (dirigées et intégrales), les sites faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Le détail des données source est donné dans le fichier (onglet métadonnées) en téléchargement ci-dessus.

La cartographie des forêts métropolitaines utilisée est produite par l'IGN par combinaison des BD Forêt v2 et v1, cette dernière étant utilisée dès lors que la v2 n'est pas encore disponible pour un département donné.

Méthodologie de construction

Les surfaces sont calculées sans double compte sous SIG.

Date de publication de la première valeur de la série

2016

Rupture de série

Non

Analyse de l'indicateur

Robustesse

++

Précision

++

Sensibilité

++

Efficacité

+

Principaux avantages

C'est un indicateur simple et robuste, mis à jour tous les ans. Il renseigne sur l'un des principaux piliers de la protection de la nature. Des comparaisons sont envisageables aux échelles européenne et internationale.

Principales limites

Il arrive certaines années que des données sources ne remontent pas au MNHN, ce qui peut limiter le calcul de l'indicateur. Il semble important de renforcer davantage la pérennité des circuits de remontée des données. Il existe des problèmes ponctuels de la qualité du contour SIG. L'indicateur n'indique pas l'efficacité de la réponse.

Accessibilité des données

+

Homogénéité des données

+

Fiabilité des données

+

Pérennité des données

+

Abondance des données

+

Pistes de travail et d'améliorations

Pistes de travail et d'amélioration

La ventilation forêt privée / forêt publique apporterait une information complémentaire intéressante.

Il pourrait être intéressant d'élargir le périmètre de l'indicateur (tout au moins en sous-indicateur), en intégrant les sites Natura 2000, les forêts de protection, etc. Plus particulièrement, l'intégration de la maîtrise foncière pourrait être pertinente (Espaces Naturels Sensibles des départements), sites acquis par les Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire du Littoral).

Des indicateurs complémentaires sont également envisagés sur des aspects relevant davantage de la gestion durable des massifs forestiers et des territoires (chartes forestières, certification, etc.) que de la protection de la biodiversité.

Analyse FRB

Commentaire

Analyse i-BD² non encore disponible.

La démarche i-BD² prévoit de traiter progressivement l'ensemble des indicateurs. Cet indicateur est en cours d'analyse ou le sera prochainement : une évaluation est programmée en 2017. Le résultat en sera publié ci-dessous à l'issue. Il fera alors l'objet d'une expertise pour faire évoluer la fiche Indicateur si nécessaire. Une appréciation du degré de prise en considération des remarques émises sera publiée ci-dessous à l'issue.